

Mise en œuvre de l'aide au répit administratif par la MSA Ardèche Drôme Loire :

Le bilan 2024 conforte et démontre la pertinence du dispositif

Communiqué de presse

18/07/2025

L'aide au répit administratif a été créée par la MSA suite aux mobilisations agricoles de 2024. Elle renforce ainsi les dispositifs du plan de prévention du mal-être agricole développé par la MSA, lequel s'inscrit par ailleurs dans le périmètre des travaux de la Grande cause nationale santé mentale.

L'aide au répit administratif vise à prévenir l'épuisement professionnel, en apportant un soutien concret aux exploitants dans la gestion de leurs démarches. Elle permet le financement par la MSA de prestations ponctuelles réalisées par des assistantes et assistants administratifs, qui interviennent directement sur l'exploitation.

Le bilan des premiers mois de mise en œuvre de l'aide au répit administratif, déployée par la MSA Ardèche Drôme Loire lors d'une première phase expérimentale du 03 octobre 2024 au 31 décembre 2024, démontre toute la pertinence de ce dispositif. L'expérimentation de l'aide au répit administratif se poursuit en 2025.

Bilan de la première phase expérimentale, du 03 octobre 2024 au 31 décembre 2024

Au total, ce sont :

- 14 exploitants bénéficiaires ;
- Un montant moyen de 884 euros par prestation, pris en charge par la MSA Ardèche Drôme Loire ;
- Un budget total de 12384 euros de prestations financées par la MSA Ardèche Drôme Loire.

Les filières les plus représentées parmi les bénéficiaires de l'aide au répit sont les suivantes :

- 45% - élevage bovin et ovin, viande et/ou lait ;
- 24% - horticulture ;
- 8% - élevage de petits animaux ;
- 7% - maraîchage ;
- 7% - équidé ;
- 6% - viticulture ;
- 3% - autres filières

Trois types de prestations ont été sollicitées à hauteur de :

- 38% - Secrétariat administratif (gestion de factures, paiements, courriers, tri des documents, etc.) ;
- 30% - Obligations réglementaires (registre d'élevage, déclaration des revenus professionnels MSA, soutien à la demande de prise en charge de cotisations, etc.) ;
- 32% - Soutien au numérique (formation à l'utilisation d'ordinateur, outil bureautique).

Deux ou trois services ont pu être cumulés dans certains cas particuliers.

La MSA Ardèche Drôme Loire s'est appuyée sur ses partenaires, ainsi que diverses structures et entreprises de secrétariat spécialisées dans le domaine agricole pour assurer ces prestations.

MSA ADL / Service communication / Relations Presse

Laure Barlet 06 34 12 68 76 - barlet.laure@ardechedromeloire.msa.fr

Marie-Hélène Rattin 07 87 24 21 84 – rattin.marie-helene@ardechedromeloire.msa.fr

Mise en œuvre de l'aide au répit administratif par la MSA Ardèche Drôme Loire :

Le bilan 2024 conforte et démontre la pertinence du dispositif

MSA Services Rhône Alpes est fière d'avoir mis en place ce dispositif via un réseau de formatrices situé au plus proche des exploitants, chaque intervention sur site permet de répondre à des demandes spécifiques et adaptées aux besoins de l'exploitants. Nous assurons également une coordination avec MSA ADL qui est présent à la première séance ainsi qu'au bilan de fin de formation pour s'assurer d'un bon suivi de la démarche.

Pour plus d'informations sur l'aide au répit, rendez-vous sur msa.fr

A propos de la MSA :

La MSA, deuxième régime de protection sociale en France, verse 32,5 milliards de prestations en santé, famille, retraite, accidents du travail et maladie professionnelle, à 5,1 millions de bénéficiaires issus du monde agricole (exploitants, salariés, employeurs de main-d'œuvre et leurs familles). Particulièrement engagée sur les territoires, la MSA développe de nombreuses actions au plus près des populations rurales. Ainsi, plus de 600 travailleurs sociaux et 10 000 salariés des 6 associations développées par la MSA et relevant de l'économie sociale et solidaire contribuent toute l'année au développement de la solidarité, du dynamisme et de l'attractivité des territoires ruraux.

La MSA est également un régime de protection sociale démocratique. Elle vient d'élire en 2024 ses 13 000 délégués bénévoles, qui incarneront au cours des 5 prochaines années de leur mandat un rôle de vigie, de sentinelle et d'impulseur, d'actions locales au bénéfice de leurs territoires.

MSA ADL / Service communication / Relations Presse	
Laure Barlet	06 34 12 68 76 - barlet.laure@ardechedromeloire.msa.fr
Marie-Hélène Rattin	07 87 24 21 84 – rattin.marie-helene@ardechedromeloire.msa.fr